

## PORT D'ALGER

## Les Émiratis ont pris les commandes

**C'est officiel. Depuis hier, les Emiratis de Dubai Port World (DPW) sont aux commandes du port d'Alger. Conformément aux accords conclus avec la partie algérienne, en l'occurrence l'Entreprise portuaire d'Alger (EPAL), la nouvelle joint-venture a vu le jour, hier, 17 mars 2009.**

**Abder Bettache - Alger (Le Soir)** - Selon des sources proches du dossier, cette nouvelle joint-venture aura pour mission, entre autres, la mise en place des instruments techniques et juridiques pour l'entrée en activité du terminal à conteneurs. Ce dernier, situé à quelques encablures du grand môle, passera à la vitesse supérieure avant la fin du second semestre de l'année en cours.

Cette étape franchie, les Emiratis de Dubai Port World jeteront les amarres pour créer la seconde joint-venture entre DPW et l'Entreprise portuaire de Djendjen.

Au niveau du ministère des Transports, on a mis le «paquet», dit-on, pour voir ces deux «projets» se concrétiser avant la fin du second mandat présidentiel. Vraisemblablement, du côté gouvernemental, on veut sans aucun doute inscrire cette opération dans le tableau des «grands succès» économiques de ces cinq dernières années.

Pour rappel, la société Djazaïr Port World a été officiellement créée le 15 février, avec un capital de 20 millions d'euros également détenu à 50 % par chacune des deux parties.

La société bénéficie d'une concession de 30 ans sur le terminal à conteneurs. Dubai Port en assure le management, tout en œuvrant à «algérieniser» l'encadrement. Ainsi dans un premier temps, «l'enca-

drement sera assuré par des étrangers». Il s'agit notamment des postes dits «sensibles». Ceci dit, des investissements de 96,2 millions d'euros sont prévus, notamment dans le domaine des équipements et pour la mise en place d'un système de gestion informatique.

Quatre portiques devraient être achetés en 2010, ce qui entraînerait un changement dans l'organisation du travail. Le P-dg de l'EPAL avait déjà annoncé la couleur, dans les colonnes du journal économique *Les Afriques*.

Ainsi, il s'est dit «confiant» quant à la réussite de ce partenariat, en citant l'exemple du port de Béjaïa, qui avait conclu un partenariat avec une entreprise de Singapour où les performances sont bien meilleures.



DPW bénéficie d'une concession de 30 ans sur le terminal à conteneurs.

En somme, l'enjeu de ce partenariat dépasse le cadre national. Selon des responsables de l'Entreprise portuaire d'Alger, «la modernisation et l'équipement du terminal à conteneurs du port d'Alger, ainsi que la gestion du port de Djendjen constituent une avancée

stratégique pour l'activité maritime de l'Algérie». «Alger et Djendjen constitueront, à moyen terme, la plaque tournante de la navigation maritime dans le Bassin méditerranéen. La façade maritime algérienne devrait avoir une position de vecteur économique incon-

turnable dans la région de la Méditerranée».

Le P-dg de l'EPAL confirmait également à l'hebdomadaire *les Afriques* que l'entreprise aurait pu acheter elle-même des portiques et moderniser les équipements, mais, précisait-il, elle ne dispose pas de «l'organi-

sation» qui va avec. «Nous n'aurions pas su les maintenir et les renouveler avantageusement. En fait, nous sommes hors réseau. L'économie mondiale est organisée en réseaux. Dubai Port World nous apporte le sien, celui du 3<sup>e</sup> opérateur mondial dans les terminaux à conteneurs.»

Enfin, il est à rappeler que lors de la conférence de presse qui a suivi la signature de l'accord, le P-dg de l'Entreprise portuaire d'Alger, M. Abelhak Bourouaï, avait déclaré que «800 000 conteneurs seront traités à l'horizon 2012 par l'Entreprise portuaire d'Alger».

Selon le P-dg du port d'Alger, «l'accord mise sur le développement des deux ports algériens pour les préparer à accueillir les navires de quatrième génération. Les chiffres sont encourageants pour le port d'Alger.

En 2007, le terminal d'Alger a assuré le passage de 530 526 EVP (équivalent vingt pieds), contre 440 951 unités en 2006, soit une progression de 20 %». **A. B.**

## AFFAIRE DES DEUX INDIENS DE LA GSW

## Sider se constitue partie civile

**La récente décision de geler les exportations des déchets ferreux applicable sur l'ensemble du territoire national a été mise à exécution au niveau du port de Annaba.**

Sa mise en application a aussitôt entraîné une réduction des navires, habituellement nombreux à mouiller en rade au large des côtes de Annaba dans l'attente d'un chargement de ce produit très demandé par les industries européennes et asiatiques.

Au-delà des conséquences de la crise économique mondiale, qui s'est négativement répercutée sur ce type d'exportations, la décision des autorités algériennes fait suite à un rapport des services de sécurité

sur le trafic à grande échelle qui s'y opère et les opérations de blanchiment d'argent qui caractérisent cette activité.

La récente arrestation de deux ressortissants indiens, dont le président de la Société Grand Smithy Works (GSW) interpellé à l'aéroport international Houari-Boumediene à Alger au moment où il s'apprêtait à prendre le vol à destination de Paris, a relancé ce dossier.

Il avait été révélé dans ces mêmes colonnes au lendemain de la mise à l'écart de M. Lakshmi, précédent directeur général du complexe Arcelor Mittal Annaba. Il avait accordé un agrément permettant à ses compatriotes de la société GSW de s'installer et d'activer à l'intérieur de l'enceinte du même complexe.

L'affaire dite de la société algéro-turque du fer (ATF), spécialisée dans la récupération des déchets ferreux, a mis le feu aux poudres.

Elle impliquait un ressortissant jouissant de la triple nationalité palestinienne — israélo-française poursuivi par la Direction des impôts de Annaba pour un impayé fiscal s'élevant à 1,93 milliard de dinars.

«Il est urgent d'en finir avec le climat délétère de suspicion qui handicape cette activité», avait estimé les responsables à différents niveaux de l'administration de l'Etat. Cette déclaration a stimulé l'ardeur des fins limiers des services spéciaux algériens.

Le départ précipité depuis plusieurs mois, ressemblant à une fuite du patron d'ATF, a incité les enquêteurs à examiner à la loupe ce dossier. Ce qui leur a permis de relever de nombreuses anomalies dans les activités liées à la récupération des déchets ferreux par des sociétés

étrangères de droit algérien dont la GSW. Ce qui allait donner des contours insoupçonnés à ce qui paraissait être une affaire d'Etat.

Selon des sources concordantes, les enquêteurs auraient, à maintes reprises, utilisé le terme «infiltration des institutions de la République par des opérateurs étrangers», dans leurs conclusions de l'enquête préliminaire.

De là à affirmer qu'ils venaient de découvrir un vaste réseau de renseignements et d'espionnage au profit d'une puissance étrangère, il n'y a qu'un pas.

Les enquêteurs pourraient franchir à l'issue du complément d'enquête et de l'audition par le juge d'instruction des deux gestionnaires indiens impliqués et de l'émission d'un mandat d'amener international à l'encontre du P-dg de ATF.

La démarche est également justifiée par le démantèlement, le mois de septembre 2008, par les mêmes enquêteurs, d'une bande composée de plusieurs individus dont des chauffeurs, gardiens et informaticiens en poste à Arcelor Mittal.

Elle était spécialisée dans la confection de vrais faux bons (scannés) d'enlèvement de déchets ferreux. Obnubilée par la remise en état de ses installations de production, notamment la centrale à oxygène et les hauts fourneaux 1 et 2 que des mains expertes auraient mis à l'arrêt pour une longue durée, la direction générale d'Arcelor Mittal s'est limitée à se constituer partie civile.

La mise en retrait de Menadi Aïssa du poste de secrétaire général du syndicat de cette entreprise serait à l'origine de la baisse de la vigilance des travailleurs. D'où cette réponse de son intérimaire qui, interrogé le 11 octobre 2008 sur l'éventualité d'incidents provoqués à l'origine des pannes successives de

ces installations, s'est limité à dire : «C'est de l'intox.»

Nos sources ont affirmé que les premiers éléments de l'enquête, actuellement en cours, démontrent qu'il s'agissait bel et bien de pannes provoquées. A qui ces dernières profiteraient-elles et à quel dessein elles obéissent ? s'interrogent les cadres et les travailleurs de la sidérurgie de Annaba. Associée à 30 % au capital social d'Arcelor Mittal Annaba, l'entreprise Sider ne veut plus se limiter au rôle de partenaire passif.

En effet, des sources concordantes précisent que son directeur général a demandé des explications à son homologue du complexe de El-Hadjar sur cette affaire impliquant les deux indiens de la GSW dans l'important préjudice causé.

Au même titre que ce dernier, Sider s'apprête à se constituer partie civile en déposant une plainte en bonne et due forme auprès du tribunal de Annaba. Rappelons que le contrat de cession du complexe sidérurgique d'El-Hadjar à Arcelor Mittal arrivera à expiration au mois de septembre 2011.

Dans une récente déclaration faite sur les ondes de la Radio nationale, M. Ahmed Ouyahia, Premier ministre, s'était interrogé sur la passivité des cadres algériens gestionnaires d'entreprises publiques actives en partenariat avec des opérateurs économiques étrangers.

Une interpellation que des économistes ont assimilé à l'éventualité d'une reprise en main par l'Etat de ces mêmes entreprises. En tout état de cause, les deux Indiens interpellés par les enquêteurs et placés sous mandat de dépôt pourraient enrichir le dossier par d'autres révélations que les enquêteurs comptent bien leur arracher.

**A. Djabali**

## SIDI-BEL-ABBÈS

## Deux élèves percutés par un véhicule

Dans l'après-midi d'hier, deux élèves du CEM Malek-Haddad, dans le chef-lieu de Sidi-Bel-Abbès, qui attendaient la sonnerie pour rejoindre leur établissement, à 14 heures, ont été percutés de plein fouet par un véhicule léger alors qu'ils se trouvaient sur le trottoir.

Gravement atteint, l'un d'eux âgé de 15 ans rendra l'âme sur place alors que son camarade s'en sortira avec de sérieuses blessures. Une enquête a été ouverte pour déterminer les circonstances de cet accident.

**A. M.**

## Démenti de la Direction de la santé de Batna

Faisant suite à des déclarations erronées signalant deux cas de décès de fièvre typhoïde à la cité An Nasr, commune de Batna, la Direction de la santé et de la population dément, catégoriquement et formellement, cette information.

Soucieux de rétablir le contexte réel de la situation épidémiologique, je vous serais très obligé d'insérer ce démenti dans votre prochaine édition.